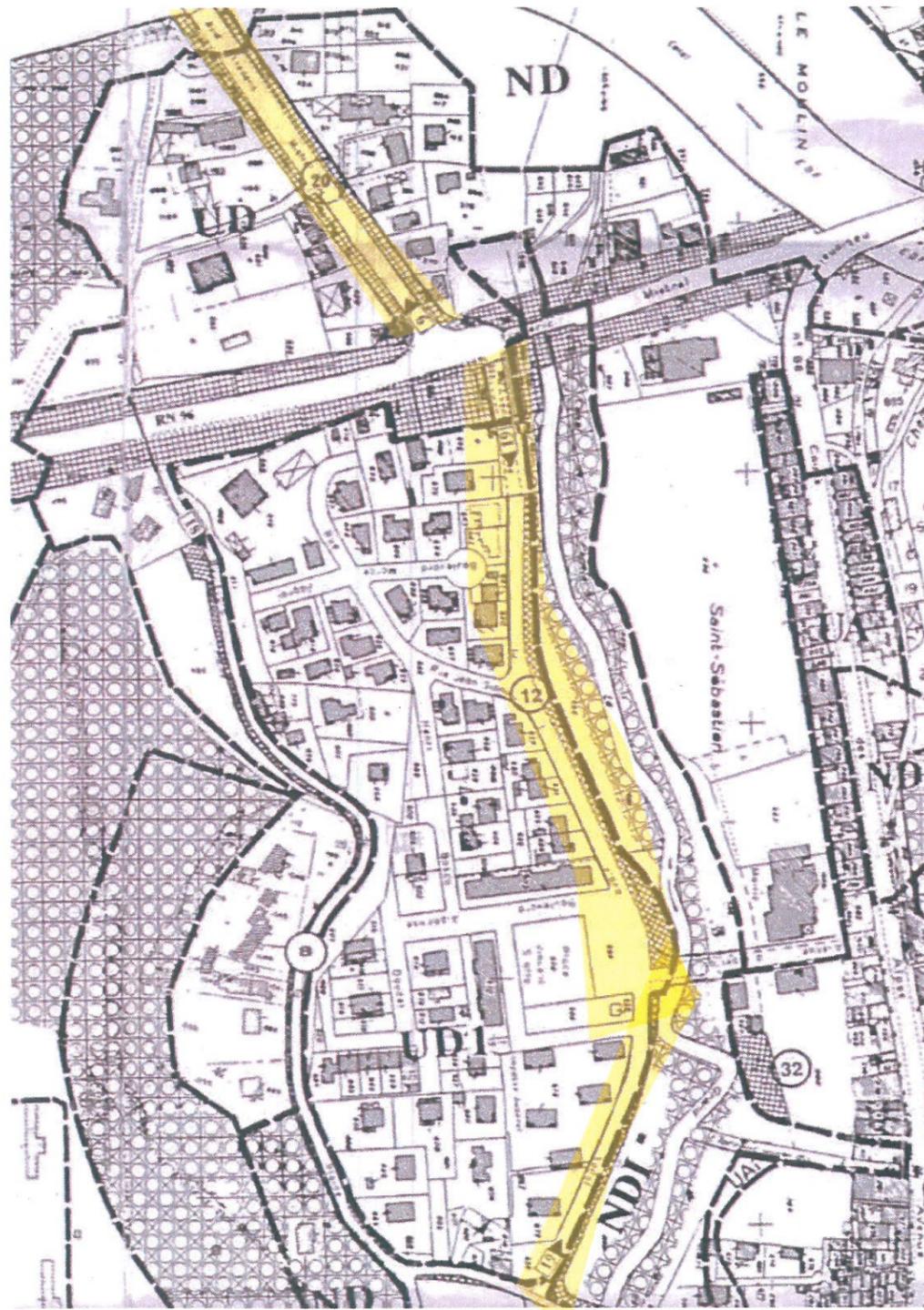


URBANISME REGLEMENTAIRE



LEGENDE :

« U » : Zones Urbaines

« UD » : La zone couvre essentiellement les nouveaux quartiers d'habitations individuelles.

» « UD1 » : secteur à plus forte densité

« ND » : PROTECTION DE LA NATURE

La zone ND comprend les parties du territoire communal dont le maintien naturel est souhaitable

« NDI » : zone de risque d'inondation élevé, strictement inconstructible

Sur cet extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Meyrargues, on note au Nord et à l'Ouest la Zone UD et UD1 correspondant à des logements individuels. La zone ND et NDI concerne tout l'Est de l'avenue occupée par le ruisseau et strictement inconstructible.

Un emplacement réservé au profit du département concerne l'aménagement de la RD96.

Deux emplacements réservés au profit de la commune concernent directement l'aménagement de l'avenue du Grand Vallat et l'aménagement de l'avenue Frédéric Mistral.